



Mairie  
73500 BRAMANS  
Tél : 04 79 05 10 71  
Fax : 04 79 05 37 59  
[mairie@bramans.fr](mailto:mairie@bramans.fr)  
<http://www.bramans.fr/>

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 mars 2009**

Nombre de conseillers	11
Présents	11
Pouvoir	0
Excusés	0
Quorum	6

Nom	Présents	Absent	Pouvoir
Yvon CLARAZ	x		
Marcel FAVRE	x		
Pascal DUPRE	x		
Michel MELQUIOT	x		
Michel GENTY	x		
Gérard SIMON	x		
Elisabeth BLANC	x		
Jean-Marie FAVRE	x		
Sébastien MENJOZ	x		
Dominique POYARD	x		
Joseph RATEL	x		

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le vendredi 27 mars 2009, à 17h30, sous la présidence du Maire Yvon CLARAZ.

**ORDRE DU JOUR :**

- o Budget primitif
- o Vote du taux des impôts des 4 taxes locales
- o Immeuble « Pancrace » - travaux
- o Programme forestier 2009
- o Alpage « Plan de la Vie » - subvention FEADER
- o Création de postes saisonniers
- o Subvention pour toiture en lauzes
- o Tarification de l'eau – date d'application
- o Tarification des terrains de tennis et de sport
- o Remboursement de frais kilométriques

\*\*\*\*\*

**Ouverture de séance :** 17h30

- o **Budget primitif 2009      COMMUNE, CAISSE DES ECOLES    EAU    LENFREY**

Le Maire présente au Conseil Municipal les budgets primitifs 2009 de norme comptable M14 et M49, qui ont été élaborés avec le concours de Monsieur DEBORE, Trésorier Municipal et demande son avis au Conseil Municipal.

		Fonctionnement	Investissement
<b>Commune</b>	10 vote pour 1 contre	1 375 951.00 €	2 251 908.00 €
<b>Caisse des Ecoles</b>	unanimité	39 332.00 €	0
<b>Eau et Assainissement</b>	unanimité	150 804.00 €	701 912.00 €
<b>Lenfrey</b>	10 vote pour 1 contre	684 847.00 €	684 847.00 €

o **Vote du taux des impôts des 4 taxes locales**

Après exposé de son Président et à son invitation, le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2009 à chacune des 4 taxes locales, décide de maintenir les taux suivants :

- ◆ Taxe d'habitation ..... 6.30 %
- ◆ Foncier bâti..... 17.13 %
- ◆ Foncier non bâti ..... 140.05 %
- ◆ Taxe professionnelle ..... 22.75 %

10 vote pour 1 contre

o **Demande de subventions**

- Alpage du Plan de la Vie

Dossier déposé conjointement avec la DDAF pour la réfection de l'accès à l'alpage du Plan de la Vie

Montant des travaux	71 566.00 euros
Aide du Conseil Régional	25 048.00 euros
Aide du FEADER	10 019.00 euros
Autofinancement de la Commune	36 499.00 euros

le Conseil Municipal approuve le dossier de demande de subvention et son plan de financement et sollicite les fonds européens sur la ligne Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)

- Programme forestier

Le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale, parcelle 21, 32 proposés par les services de l'ONF pour l'année 2009.

La nature des travaux est la suivante : **dégagement et dépressage de semis naturel, passage après coupe en futaie jardinée.**

Le montant estimatif des travaux est de **7 070.00 euros HT**

Le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale :

Dépense subventionnable (dégagements, dépressage et passage après coupe)	7 070.00 euros HT
Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional	2 121.00 euros
Montant de l'autofinancement communal	4 949.00 euros HT

Le Conseil Municipal , après avoir délibéré :

- approuve le plan de financement présenté
- charge le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet
- sollicite l'aide du Conseil Régional pour la réalisation des travaux subventionnables
- demande au Conseil Régional l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention

o **Immeuble « Pancrace » - travaux**

Le Maire présente au Conseil les conclusions de la Commission d'Appel d'Offres suite au désistement de l'entreprise MARCHETTI, adjudicataire du lot « plomberie » pour les travaux de l'immeuble « Pancrace ».

L'entreprise la moins-disante est retenue, à savoir :

BUFFARD SAS	34 404.18
-------------	-----------

Le Conseil Municipal approuve le choix de la CAO et autorise le Maire à valider cette offre.

o **Emplois saisonniers**

- Camping

Renouvellement des emplois saisonniers à savoir, le poste du gardien principal camping – HLL selon les engagements de la Commune, le poste de gardien en second et le poste pour le ménage et l'entretien.  
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

- Service Administratif

Création d'un poste saisonnier période d'été.  
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

- Services techniques

Création de 7 postes saisonniers maximum période printemps-été.  
10 vote pour 1 contre

o **Camping**

Les engagements de la Commune définis par le cahier des charges de gardiennage du camping « le Val d'Ambin » prennent fin le 15 mars 2010. Il y a lieu d'actualiser ou de refondre le cahier des charges et de procéder avec les nouveaux documents à un appel de candidature pour le recrutement du gardien principal.

Un groupe de travail a été constitué comprenant : Marcel FAVRE, Pascal DUPRE, Michel MELQUIOT, Elisabeth BLANC, Jean-Marie FAVRE, Michel GENTY et Yvon CLARAZ. Marcel FAVRE prend la présidence de ce groupe de travail, les impératifs étant les suivants : recrutement du gardien principal avant le 30 juin 2009 (qui prendra ses fonctions sur le terrain le 01 avril 2010), sachant que la promotion et le démarchage commercial devront se mettre en place dès l'automne 2009.

o **Subvention pour toiture en lauzes**

Une aide de 5 952.00 est apportée pour une toiture en lauze

o **Tarification de l'eau – date d'application**

Le Conseil Municipal décide de reporter la date d'application de sa délibération relative à la tarification de l'eau du 01 septembre 2008 au 01 septembre 2009.

10 vote pour et 1 contre

**Fin de séance à 21h00**